

## MÉTROPOLE

### Manifestation du CAC 38



→ Vendredi matin, avant le début du conseil de la Métropole, trois membres du CAC 38 (Collectif pour un audit citoyen de la dette publique), Gilles Kuntz, Marie-Claude Carrel et Georges Veyet, manifestaient avec d'autres militants. La raison : le 29 septembre, le tribunal administratif a rejeté leur demande d'annulation des délibérations du conseil de la Métro relatives aux emprunts toxiques, et les a de surcroît condamnés à verser 1200 € à la Métro. « Celle-ci avait même demandé 3000 €, expliquait hier Gilles Kuntz. Quand l'État est condamné, il n'y a jamais de frais de justice. Là, le tribunal administratif crée un délit de citoyenneté. Nous avons interpellé Christophe Ferrari (président de la Métro), mais il dit que c'est l'affaire de la justice. Or, le conseil métropolitain peut très bien voter une délibération accordant une remise gracieuse de dette. C'est ce que nous demandons aux élus ».